

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCES MAREVA LES OREADES et MAREVA LE PARC DU CARMEL
Septembre-2023

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Gouvernance/ RH/ GDR	Ecart/ Remarques	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
1 - Gouvernance	Ecart_01	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
1 - Gouvernance	Ecart_02, 03 et 04	Prescription_02	Mettre en conformité le fonctionnement et la composition du CVS en : Veillant à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale Formalisant la mise en place du conseil de la vie sociale par la prise d'une décision réglementaire (article D311-4 du CASF). Mettant en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	12 mois	Décision instituant le CVS et Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
2 -Ressources Humaines	Ecart_05	Prescription_03	Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Qualifications prouvées des agents remplaçants

Gouvernance/ RH/ GDR	Ecarts/ Remarques	N° Prescription/ Recommandation	Contenu
1 - Gouvernance	Remarques_01 et 02	Recommandation_01	Elaborer des fiches de postes nominatives pour le médecin coordonnateur et les cadres de santé afin de fixer clairement leurs missions.
2 -Ressources Humaines	Remarques_03 et 04	Recommandation_02	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS et mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.
2 -Ressources Humaines	Remarque_05	Recommandation_03	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.
3 - Gestion des risques	Remarque_06	Recommandation_04	Mettre à jour la procédure prévoyant les modalités d'information aux personnels sur l'obligation de signalement, la marche à suivre et le retour systématique qui doit être fait sur le traitement de leurs signalements.
3 - Gestion des risques	Remarque_07	Recommandation_05	Mettre en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS .